

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 133 (1982)

Heft: 1

Artikel: L'aménagement de la rive sud du lac de Neuchâtel dans le 8ème arrondissement

Autor: Gaillard, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'aménagement de la rive sud du lac de Neuchâtel dans le 8ème arrondissement¹

Par *F. Gaillard*, Yverdon

Oxf.: 907:91

Le thème de la rencontre de votre association est cette année le suivant: «Champ de tension entre la sylviculture et la protection de la nature». Les objets que vous verrez tout à l'heure ont un caractère particulier. La populi-culture dont nous parlerons ce matin est en effet une branche très annexe de la forêt suisse, puisque, selon le rapport établi en 1971 par MM. Brodbeck et Kuntschen, elle recouvre (allées et rideaux-abris compris) 2307 ha, soit 2,3 ‰ de la surface des forêts de la Confédération. Il ne semble, à première vue, pas évident de lui consacrer toute une matinée. Mais les peupleraies colonisent dans la plupart des cas des zones ayant des faciès caractéristiques; elles sont souvent situées en des endroits importants au point de vue du paysage et de la protection de la nature; il est donc normal que leur culture, surtout si elle est pratiquée selon les normes des pays qui nous entourent, provoque des réactions. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de voir sur le terrain divers objets (dont certains n'ont rien à voir avec le peuplier), qui vous montreront quelle a été l'évolution au cours des décennies de la vie de ce bord du lac.

Mais avant de voir ces divers objets sur le terrain, il me paraît nécessaire de rappeler l'origine et l'histoire de ce que l'on appelle aujourd'hui la Grande Cariçaie. Une histoire qui n'est pas très longue, mais dont l'intérêt est indéniable par de nombreux aspects.

La première correction des eaux du Jura, qui s'est terminée vers 1880, a abaissé le niveau moyen du lac de Neuchâtel de 2,70 m. Cet abaissement a mis à sec près de 3000 ha sur tout le pourtour du lac, dont près de 1500 sur sol vaudois. L'exposé qui va suivre ne concerne que les 330 ha de mon arrondissement.

Le canton n'avait alors aucune idée de ce qu'il pourrait faire de ces vastes surfaces de galets, de sable et de limon. Il en proposa l'achat aux propriétaires bordiers, au prix de 6 centimes par m².

¹ Conférence présentée le 17 juin 1981 au symposium de la Communauté de travail pour la forêt à Yverdon.

Cette campagne de vente eut un résultat médiocre, puisque seuls quelques hectares furent achetés par Yverdon, par le propriétaire du château de Champittet et par un privé à Yvonand. Les communes de Cheseaux-Noréaz (sur laquelle nous nous trouvons) et d'Yvonand, située 200 m plus à l'est, refusèrent cette offre. Elles le regrettent aujourd'hui.

Comme on ne savait que faire de ces glacis, on se souvint alors qu'il existait un corps forestier. Le Conseil d'Etat lui confia donc la charge et le soin de s'occuper de ce vaste domaine.

De très importants travaux furent alors entrepris entre 1881 et 1885. On créa 6327 m de canaux, 7957 m de fossés et 4219 m de chemins. Durant la même période, on planta 1 582 000 osiers, 379 000 vernes, 60 800 peupliers, 25 600 platanes, 48 000 frênes, 26 800 saules, soit près de 2 500 000 plants. Ces plantations coûtèrent fr. 57 000.—, ce qui s'explique par le fait que les travaux furent exécutés par les prisonniers de la plaine de l'Orbe, transférés momentanément à Yvonand.

Si l'on sait où furent achetés les saules et les vernes, on ignore par contre l'origine des peupliers, qui prirent par la suite une place prépondérante.

Les osiers, plantés dans les parties les plus basses, souffrirent du gel et furent pratiquement anéantis en 1885 par une forte chute de grêle. Les platanes ont de même pratiquement disparu. Les frênes, ainsi que les bouleaux, dont il est fait mention pour la première fois en 1892, eurent des fortunes meilleures et fournissent des bois exploitables et rentables. L'épicéa, introduit il y a 70 ans, croît fortement, mais reste de qualité médiocre. Le pin, planté depuis le début du siècle, donne des résultats variables selon les stations.

La plus belle réussite fut incontestablement l'introduction du peuplier, que l'on planta finalement presque partout, même sur des terrains qui ne lui conviennent pas et où les résultats ne furent pas toujours très brillants.

En ce qui concerne les modes de culture de cette essence, une évolution sensible eut lieu au cours des décennies. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure sur le terrain.

Faisons un saut dans le temps et dressons un bilan de la situation avant la guerre de 39—45; on peut constater dans l'arrondissement d'Yverdon

- a) que des surfaces importantes ne sont pas ou plus cultivées comme forêts productrices, mais sont recouvertes de laïches, de roseaux, de buissons, ou sont en train de disparaître par l'érosion de la rive. Les laïches et les roseaux sont régulièrement fauchés comme litière, très appréciée des agriculteurs de la région,
- b) que la forêt «économique» est surtout composée de peupleraies, dont l'âge d'exploitabilité est proche ou même dépassé,
- c) que la pression du public (maisons de week-end, campeurs, baigneurs, etc.) est très faible,

d) que les peupleraies sont toujours accompagnées d'un sous-étage assez dense de vernes, de frênes, de bouleaux, de saules.

Pendant et juste après la seconde guerre mondiale, les exploitations restèrent modestes, les peupleraies vieillirent et l'impact du public resta très modéré sur les quelque 12 km de grève qui s'étendent d'Yverdon à la frontière du canton de Fribourg. Le camping n'en était qu'à ses balbutiements, les gens qui voulaient implanter un cabanon passaient pour de doux «fadas» qui ne craignaient pas les moustiques; les baigneurs venaient peu nombreux et se déplaçaient à pied ou en vélo.

Pendant les 30 dernières années, les choses ont par contre très sérieusement évolué; des pressions de toutes sortes se sont produites, si bien qu'en 1963, celui qui vous parle présente un rapport au service des forêts, rapport dans lequel je disais en préambule:

- «1. Ces grèves sont considérées comme terrain forestier dans leur ensemble; de ce fait, elles sont soumises aux lois forestières fédérales et cantonales.
2. Leur rôle économique n'est pas négligeable. Elles fournissent une production de bois de peuplier importante qui correspond au 1/5 de la production de la Suisse.
3. Leur rôle scientifique doit être conservé. Yvonand est un des berceaux de la culture du peuplier en Europe; ces grèves ont une réputation internationale dans ce domaine, réputation qui ne doit pas disparaître.
4. Ces grèves ont d'autre part un grand rôle social à jouer. C'est pratiquement la seule rive importante des lacs du Plateau qui ne soit en des mains privées et dont l'accès soit encore possible au public; ce qui explique la multitude de baigneurs, de campeurs et d'amateurs de maisons de week-end qui s'y intéressent.
5. Ces grèves renferment toute une faune intéressante qu'il faut protéger. Elles servent entre autres de biotope, avec les forêts de la côte du lac, à une colonie de hérons.
6. Enfin, elles ont vu apparaître les premiers habitants de la région; elles renferment des restes de palafittes qui ne doivent pas disparaître.

Ces grèves sont menacées à l'heure actuelle de quatre côtés différents:

1. Par le lac et la bise qui attaquent et rongent une zone de plus de 2 km de longueur entre le lotissement de Châble-Perron et la maison de week-end de M. Gonset.
2. Par la construction prochaine de l'autoroute Lausanne-Berne (ou Lisbonne-Moscou).
3. Par différentes industries qui voudraient s'y implanter.
4. Par le développement incohérent du tourisme.»

Pour résoudre ces problèmes, je faisais des propositions que l'on peut résumer comme suit. En gros, il était prévu:

- a) de combler diverses surfaces avec les surplus de terrassement de l'auto-
route et de les reboiser, pour compenser les défrichements causés par
l'auto-
route,
- b) de concentrer les week-ends en quelques zones précises,
- c) d'agrandir le camping de la pointe d'Yvonand (VD 8),
- d) de créer une zone de délasserment importante devant Yvonand,
- e) de regrouper les pêcheurs en une seule zone,
- f) d'améliorer les plages,
- g) de créer des places de parc,
- h) de conserver à la culture forestière des zones importantes,
- i) de maintenir enfin les roselières et les zones couvertes de laïches et de
buissons.

Depuis 1963, la situation a encore évolué, suite à diverses remarques et réactions provoquées par le rapport précité. Un second plan vous donne la situation telle qu'elle se présentait en 1975. Vous constaterez que les remblaiements ont pratiquement disparu, que ce soit pour créer de la forêt ou une zone de détente devant Yvonand. Vous constaterez aussi que les zones de concentration des week-ends ne sont plus qu'au nombre de deux. Que, par contre, les problèmes de plage, de camping et de places de parc sont en voie d'être mis en place définitivement, et que d'importants travaux ont été entrepris pour lutter contre l'érosion.

Enfin, dans le plan de gestion établi par le soussigné et sanctionné le 11 avril 1979 par le Conseil d'Etat, les prescriptions à long et à moyen terme sont les suivantes:

«Les grèves d'Yvonand, qui appartiennent pour le 90 % à l'Etat, ont une triple vocation:

- elles doivent rester, sur leur plus grande partie, une zone sauvage consacrée au maintien de roselières importantes, de gouilles propices à la vie d'une faune aquatique, ailée et terrestre, très riche,
- elles doivent permettre l'accueil le plus large possible aux baigneurs, campeurs, promeneurs et amis de la nature attirés par la présence du lac, d'une nature encore sauvage sur de grandes étendues et d'une faune du plus haut intérêt,
- enfin, elles doivent rester le lieu d'une populiculture moderne, intensive et financièrement hautement rentable sur la majorité des terrains productifs.

Ces trois vocations risquent d'être sérieusement contrecarrées par la construction de l'auto-
route Yverdon-Morat qui aura un impact énorme et souvent désastreux sur la nature, sur la vie de la faune, sur l'accessibilité du public et sur la culture des peupliers.

La vocation «protection de la nature» doit se localiser et se matérialiser spécialement dans les surfaces situées à l'ouest du lotissement de Châble-Perron, à l'embouchure de la Menthue, dans les roselières et les terrains

vagues situés au bord du lac entre l'ancien port d'Yvonand et la frontière fribourgeoise.

La vocation «accueil» doit se localiser entre Châble-Perron et l'ancien port d'Yvonand, sur une zone de 50 à 100 m de profondeur en arrière de la rive.

Les autres surfaces sont à maintenir en vocation «productive».

Lignes directrices prescriptives pour les années 1978–1987

- a) Supprimer presque toutes les interventions dans les surfaces réservées à la vocation «protection de la nature». Faire disparaître les quelques week-ends qui s'y trouvent encore, le chantier de vente de sables et graviers sur la rive gauche de la Menthue, le camping «libre» à l'embouchure de la Menthue.
- b) Dans la zone «accueil du public»:
 - faire disparaître progressivement les week-ends à l'échéance des droits de superficie actuellement en vigueur,
 - réserver la rive droite de la Menthue à la population d'Yvonand et aux pêcheurs professionnels, la rive gauche jusqu'à Châble-Perron au public en général,
 - poursuivre la création de places de parc et l'installation d'équipements publics intégrés au paysage,
 - maintenir un camping à la Pointe d'Yvonand,
 - déplacer le camping «libre» au sud de l'actuel chantier Draga et en confier la gérance et l'équipement, sous la surveillance de l'Etat, à une institution «ad hoc»,
 - interdire l'accès aux véhicules en dehors de cheminements précis et des places de parc aménagées ou à aménager,
 - traiter les peuplements sans tenir compte du rendement financier, en préservant leur côté esthétique, mais sans frais exagérés.»

Nous reparlerons plus loin, en cours de visite, de ce qui est prévu dans la zone c, réservée à la production.

Aujourd'hui, et sur la base de ces prescriptions, la situation en surface se présente de la manière suivante:

surface cadastrée en 1880 qui a disparu suite à l'érosion	112 ha
surface forestière à but social	31 ha
surface forestière à vocation de production	84 ha
surface vouée à la protection de la nature	104 ha
	<hr/>
Total	331 ha

Sur les 115 ha de forêt, environ 85 sont cultivés en peuplier; il reste 30 ha occupés par des pins, des épicéas et des feuillus divers.

Voici brièvement esquissée l'histoire de cette rive sud du lac de Neuchâtel, telle qu'elle a été vécue par les six inspecteurs des forêts qui se sont succédé pendant un peu plus d'un siècle.

Si moi-même et mes prédécesseurs avons commis quelques erreurs, il faut cependant croire qu'elles n'ont pas été «gravissimes», puisque cet objet est classé actuellement comme site d'importance internationale.

Zusammenfassung

Die Gestaltung des Südufers des Neuenburgersees im 8. Forstkreis

Das durch die erste Juragewässerkorrektur gewonnene Land wurde Ende des 19. Jahrhunderts zum Teil aufgeforstet. Von den dabei verwendeten Baumarten waren die Pappelkulturen am erfolgreichsten. In neuerer Zeit ist das Ufergebiet vermehrtem Druck ausgesetzt (Erosion, geplanter Autobahnbau, Ansiedlungswünsche der Industrie, Tourismus). Im Wirtschaftsplan von 1979 werden für dieses Gebiet die folgenden drei Zonen unterschieden:

- Naturschutzteil (Erhaltung einer vielfältigen Fauna und Flora)
- touristischer Teil (Baden, Zelten, Wandern)
- produktiver Teil (intensive Pappelkultur)

Die zur Schaffung dieser Zonen erforderlichen Massnahmen werden aufgeführt.

Zusammenfassung: *R. Louis*